



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.05.2011

Révision: 26.05.2011

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** KEIM Concretal-Base
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Additif Lasure non pigmenté pour bétons intérieurs et extérieurs
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
KEIMFARBEN AG
Wiesgasse 1
CH- 9444 DIEPOLDSAU
Téléphone: +41(0)71 737 70 10
Fax: +41(0)71 737 70 19
- **Service chargé des renseignements:**
Thomas Klug
Téléphone +41(0)794027155
E-mail: info@keim.ch
- **Numéro d'appel d'urgence:**
GBK Gefahrgut Büro GmbH
Emergency number: +41 71 737 70 18

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** néant
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Néant.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**
La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.
- **Autres dangers** Produit alcalin. Eviter le contact avec les yeux et la peau.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique:** Mélanges
- **Description:**
Solution aqueuse de silicate de potassium, sol de silice, charges et additifs organiques

(suite page 2)

CH/FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.05.2011

Révision: 26.05.2011

Nom du produit: KEIM Concretal-Base

(suite de la page 1)

Composants dangereux:

CAS: 12001-26-2	Mica	2,5-10%
CAS: 14464-46-1 EINECS: 238-455-4	crystalite	≤ 2,5%

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Nous recommandons de présenter cette fiche de sécurité au médecin.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau savonneuse et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et le pharynx avec de l'eau.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Dioxyde de silicium (SiO₂)
Oxydes de carbone (CO_x)
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Veiller aux mesures de protection (voir paragraphes 7 et 8).
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

(suite page 3)

CH/FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.05.2011

Révision: 26.05.2011

Nom du produit: KEIM Concretal-Base

(suite de la page 2)

- Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées.
 · **Référence à d'autres sections** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 Equipement de protection individuelle voir le chapitre 8. Suivre les consignes légales de protection et de sécurité.
 Tenir les récipients hermétiquement fermés.
 Eviter le contact avec la peau ou les yeux.
 Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
 Tenir à l'abri de la chaleur.
 Refroidir les emballages exposés avec de l'eau pulvérisée
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
 Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.
 Conserver dans les emballages d'origine dans un endroit frais et sec.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
 Protéger contre le gel.
 Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
 Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **Classe de stockage:** 12

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
 Sans autre indication, voir point 7.
 - **Paramètres de contrôle**
 - **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
- | | |
|--------------------------------|--------------------------|
| 12001-26-2 Mica | |
| VME (Suisse) | 3 a mg/m ³ |
| 14464-46-1 cristobalite | |
| VME (Suisse) | 0,15 a mg/m ³ |
- **Remarques supplémentaires:**
 Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
 - **Contrôles de l'exposition**
 - **Equipement de protection individuel:**
 - **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
 Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 Ne pas inhaler les aérosols.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - **Protection respiratoire:**
 N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

(suite page 4)

CH/FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.05.2011

Révision: 26.05.2011

Nom du produit: KEIM Concretal-Base

(suite de la page 3)

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Filtre: P

- **Protection des mains:** Gants de protection

- **Matériau des gants**

Adapté par exemple:

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Épaisseur recommandée: $\geq 0,5$ mm

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6 (480 min)

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- Aspect:

- Forme: Liquide

- Couleur: blanchâtre, transparent

- Odeur: Caractéristique

- valeur du pH à 20°C: 11,3*

- Changement d'état

- Point de fusion: Non déterminé.

- Point d'ébullition: 100°C

- Point d'inflammation: Non applicable.

- Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

- Pression de vapeur à 20°C: 23 hPa

- Densité à 20°C: 1,15* g/cm³

- Solubilité dans/miscibilité avec

- l'eau: miscible

- Autres informations

*Les valeurs se rapportent au produit venant d'être fabriqué et peuvent évoluer dans le temps.

CH/FR

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.05.2011

Révision: 26.05.2011

Nom du produit: KEIM Concretal-Base

(suite de la page 4)

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Matières incompatibles:** Acides
- **Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux en cas de manipulation et de stockage corrects.

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Le contact fréquent et prolongé avec la peau peut provoquer des irritations.
- **des yeux:** Irritations possibles en cas de contact prolongé.
- **En cas d'ingestion:** Irritation possible.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indication AOX:**
Le produit à notre connaissance ne contient pas d'halogènes organiques. Le produit ne contribue pas à la charge AOX de l'eau.
- **Indications générales:**
Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

CH/FR

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.05.2011

Révision: 26.05.2011

Nom du produit: KEIM Concretal-Base
--

(suite de la page 5)

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation:** Eliminer selon les réglementations locales.
- | |
|--|
| · Catalogue européen des déchets |
| 08 01 12 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11 |
- **Emballages non nettoyés:**
 - **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
 - **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

- | | |
|--|-----|
| · Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier): | - |
| · Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train): | - |
| · Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux): | - |
| · Classe IMDG: | - |
| · Marine Pollutant: | Non |
| · Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR: | - |
| · Classe ICAO/IATA: | - |
- **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
 - **Indications complémentaires de transport:**
N'est pas un produit dangereux selon les directives de transport.

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:**
Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- **Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique:** Service Sécurité Produits
- **Contact:** Madame Popescu